



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NUMÉRO 1593-18 ET 1010-01-18

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance ordinaire tenue le 11 décembre 2018, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté les règlements suivants :

- 1593-18 modifiant le règlement numéro 1235-07 concernant la régie interne des affaires du Conseil afin de fixer le moment des séances ordinaires du Conseil et le lieu des séances.
- 1010-01-18 modifiant le règlement numéro 1010-01 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre afin d'interdire la consommation de cannabis dans les lieux publics

Ces règlements sont déposés au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 17 décembre 2018.

Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques